

Huile de colza extra pur, raffinée

numéro d'article: **0754**  
Version: **2.2 fr**  
Remplace la version de: 04.03.2024  
Version: (2)

date d'établissement: 09.02.2018  
Révision: 04.03.2024

**RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Identification de la substance	<b>Huile de colza</b> extra pur, raffinée
Numéro d'article	0754
Numéro d'enregistrement (REACH)	Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.
Numéro CE	232-299-0
Numéro CAS	8002-13-9
Nom(s) alternatif(s)	Oleum Rapae

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes:	Substance chimique de laboratoire Utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse
Utilisations déconseillées:	Ne pas utiliser pour des fins privés (ménage). Aliments, boissons et y compris ceux pour animaux.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Carl Roth GmbH + Co. KG  
Schoemperlenstr. 3-5  
D-76185 Karlsruhe  
Allemagne

**Téléphone:** +49 (0) 721 - 56 06 0  
**Téléfax:** +49 (0) 721 - 56 06 149  
**e-mail:** [sicherheit@carlroth.de](mailto:sicherheit@carlroth.de)  
**Site web:** [www.carlroth.de](http://www.carlroth.de)

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité: Division sécurité au travail et protection de l'environnement

**e-mail (personne compétente):** [sicherheit@carlroth.de](mailto:sicherheit@carlroth.de)

**Fournisseur (importateur):** ROTH AG  
Fabrikmattenweg 12  
4144 Arlesheim  
+41 61 7121160  
-  
[info@carlroth.ch](mailto:info@carlroth.ch)  
[www.carlroth.ch](http://www.carlroth.ch)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Nom	Rue	Code postal/ville	Téléphone	Site web
Tox Info Suisse	Freiestrasse 16	Zürich	145	

**Huile de colza extra pur, raffinée**

numéro d'article: **0754**

### **1.5 Importateur**

ROTH AG  
Fabrikmattenweg 12  
4144 Arlesheim  
Suisse

**Téléphone:** +41 61 7121160

**Téléfax:** -

**e-Mail:** info@carlroth.ch

**Site web:** www.carlroth.ch

## **RUBRIQUE 2 — Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)**

Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

### **2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)**

non requis

### **2.3 Autres dangers**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

## **RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants**

### **3.1 Substances**

Nom de la substance	Huile de colza
No CAS	8002-13-9
No CE	232-299-0

## **RUBRIQUE 4 — Premiers secours**

### **4.1 Description des mesures de premiers secours**



#### **Notes générales**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### **Après inhalation**

Fournir de l'air frais.

Huile de colza extra pur, raffinée

numéro d'article: 0754

**Après contact cutané**

Laver abondamment à l'eau et au savon.

**Après contact oculaire**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

**Après ingestion**

Rincer la bouche. Appeler un médecin en cas de malaise.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

aucune

## RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1 Moyens d'extinction**



**Moyens d'extinction appropriés**

coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement  
poudre d'extincteur à sec, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), sable sec

**Moyens d'extinction inappropriés**

eau

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Combustible.

**Produits de combustion dangereux**

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Peut produire des fumées toxiques de monoxyde de carbone en cas de combustion.

**5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Porter un appareil respiratoire autonome.

## RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**



**Pour les non-secouristes**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

**Huile de colza extra pur, raffinée**

numéro d'article: **0754**

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **Conseils concernant le confinement d'un déversement**

Couverture des égouts.

#### **Toute autre information concernant les déversements et les dispersions**

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## **RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Conservé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

#### **Substances ou mélanges incompatibles**

Observez le stockage compatible de produits chimiques.

#### **Considération des autres conseils:**

#### **Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage**

Température de stockage recommandée: 15 – 25 °C

#### **Stockage de substances dangereuses dans des conteneurs non stationnaires (TRGS 510) (Allemagne)**

classe de stockage (LGK):

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

#### **Valeurs limites nationales**

#### **Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)**

Cette information n'est pas disponible.

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

#### **Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)**

#### **Protection des yeux/du visage**



Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

Huile de colza extra pur, raffinée

numéro d'article: 0754

**Protection de la peau**



• **protection des mains**

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié.

• **type de matière**

NBR (Caoutchouc nitrile)

• **épaisseur de la matière**

>0,11 mm

• **délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant**

>480 minutes (perméation: niveau 6)

• **mesures de protection diverse**

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

**Protection respiratoire**



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Formation d'aérosol ou de nébulosité. P1 (filtre au moins 80 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc). Type: A (contre les gaz et les vapeurs organiques avec un point d'ébullition de > 65 °C, code couleur: marron). En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

**RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide
Couleur	jaune clair
Odeur	légèrement perceptible
Point de fusion/point de congélation	-2 – -10 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Inflammabilité	cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point d'éclair	>100 °C
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
Température de décomposition	non pertinent

**Huile de colza extra pur, raffinée**

numéro d'article: **0754**

(valeur de) pH	non déterminé
Viscosité cinématique	72 mm <sup>2</sup> /s à 20 °C
Viscosité dynamique	66,24 cP à 20 °C
<u>Solubilité(s)</u>	
Solubilité dans l'eau	non déterminé
<u>Coefficient de partage</u>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	cette information n'est pas disponible
Pression de vapeur	non déterminé
<u>Densité et/ou densité relative</u>	
Densité	0,91 - 0,92 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Densité de vapeur relative	Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.
Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
<u>Autres paramètres de sécurité</u>	
Propriétés comburantes	aucune

**9.2 Autres informations**

Informations concernant les classes de danger physique:	classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent
Autres caractéristiques de sécurité:	Il n'y a aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité**

Cette matière n'est pas réactive dans des conditions d'ambiance normales.

**En cas de chauffage**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**10.2 Stabilité chimique**

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

**Vive réaction avec:** comburant puissant

**10.4 Conditions à éviter**

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

**Huile de colza extra pur, raffinée**

numéro d'article: **0754**

#### **10.5 Matières incompatibles**

Il n'y a aucune information additionnelle.

#### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

### **RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**

#### **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

##### **Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

##### **Toxicité aiguë**

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

##### **Corrosion/irritation cutanée**

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

##### **Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux**

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

##### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

##### **Mutagénicité sur cellules germinales**

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

##### **Cancérogénicité**

N'est pas classé comme cancérogène.

##### **Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

##### **Danger en cas d'aspiration**

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

#### **Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

##### **• En cas d'ingestion**

Des données ne sont pas disponibles.

##### **• En cas de contact avec les yeux**

Des données ne sont pas disponibles.

##### **• En cas d'inhalation**

Des données ne sont pas disponibles.

##### **• En cas de contact avec la peau**

Des données ne sont pas disponibles.

Huile de colza extra pur, raffinée

numéro d'article: 0754

• **Autres informations**

Des effets sur la santé ne sont pas connus.

**11.2 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

**11.3 Informations sur les autres dangers**

Il n'y a aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

**12.1 Toxicité**

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

**12.7 Autres effets néfastes**

Des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**



Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

**Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées**

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

**Traitement des déchets des conteneurs/emballages**

Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance. Des emballages complètement vides peuvent être recyclés.

**13.2 Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.



**Huile de colza extra pur, raffinée**

numéro d'article: **0754**

### **13.3 Remarques**

Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## **RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport**

- |  |   |
|--|---|
| <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>        | non soumis aux règlements sur le transport  |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | pas attribué  |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>        | aucune  |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                           | pas attribué  |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                 | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Il n'y a aucune information additionnelle.
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**  
Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.
- 14.8 Informations pour chacun des règlements types des Nations unies**
- Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires**  
Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.
- Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires**  
Non soumis à l'IMDG.
- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires**  
Non soumis à l'OACI-IATA.

## **RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)**
- Restrictions selon REACH, Annexe XVII**  
pas énuméré
- Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV)/SVHC - liste des candidats**  
Pas énuméré.

Huile de colza extra pur, raffinée

numéro d'article: 0754

#### Directive Seveso

2012/18/UE (Seveso III)			
No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut	Notes
	pas attribué		

#### Directive Decopaint

Teneur en COV	100 %
Teneur en COV	920 g/l

#### Directive relative aux émissions industrielles (DEI)

Teneur en COV	100 %
Teneur en COV	920 g/l

#### Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

pas énuméré

#### Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

pas énuméré

#### Directive-cadre sur l'eau (DCE)

pas énuméré

#### Règlement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas énuméré

#### Règlement relatif aux précurseurs de drogues

pas énuméré

#### Règlement relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS)

pas énuméré

#### Règlement concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)

pas énuméré

#### Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP)

pas énuméré

#### Réglementations nationales (Allemagne)

#### Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (Ordinance on facilities for handling substances hazardous to water)(AwSV)

Wassergefährdungsklasse, WGK awg (généralement dangereux pour l'eau)  
(classe de danger lié à l'eau):

Numéro index: 9442

**Huile de colza extra pur, raffinée**

numéro d'article: **0754**

**Instructions techniques sur la qualité de l'air (Allemagne)**

Numéro	Groupe de substances	Classe	Conc.	Flux de masse	Concentration de masse	Mention
5.2.5	substances organiques		≥ 25 % m	0,5 kg/h	50 mg/m <sup>3</sup>	3)

**Mention**

3) Le débit-masse total de 0,50 kg/h ou la concentration de masse totale de 50 mg/m<sup>3</sup>, dont chacun doit indiquer le carbone total, ne doivent pas être dépassées (sauf substances organiques en poudre)

**Stockage de substances dangereuses dans des conteneurs non stationnaires (TRGS 510)  
(Allemagne)**

Classe de stockage (LGK): 10 (liquides combustibles)

**Réglementations nationales(Suisse)**

**Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (VOCV)**

Le produit est exonéré de la taxe. Produit dont la teneur en COV ne dépasse pas 3 % (% masse).

**Autres informations**

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

**Inventaires nationaux**

Pays	Inventaire	Status
AU	AIIC	la substance est répertoriée
CA	DSL	la substance est répertoriée
CN	IECSC	la substance est répertoriée
EU	ECSI	la substance est répertoriée
KR	KECI	la substance est répertoriée
NZ	NZIoC	la substance est répertoriée
PH	PICCS	la substance est répertoriée
TR	CICR	la substance est répertoriée
TW	TCSI	la substance est répertoriée
US	TSCA	la substance est répertoriée (ACTIVE)
VN	NCI	la substance est répertoriée

**Légende**

AIIC Australian Inventory of Industrial Chemicals  
 CICR Chemical Inventory and Control Regulation  
 DSL Liste intérieure des substances (LIS)  
 ECSI CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)  
 IECSC Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China  
 KECI Korea Existing Chemicals Inventory  
 NCI National Chemical Inventory  
 NZIoC New Zealand Inventory of Chemicals  
 PICCS Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)  
 TCSI Taiwan Chemical Substance Inventory  
 TSCA Toxic Substance Control Act

Huile de colza extra pur, raffinée

numéro d'article: 0754

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance.

## RUBRIQUE 16 — Autres informations

### Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
1.1		Numéro CE: 232-299-0	oui
1.1	Numéro CE: 232-299-0	Numéro CAS: 8002-13-9	oui
2.2	Mention d'avertissement: non requis		oui
2.3	Autres dangers: Il n'y a aucune information additionnelle.	Autres dangers	oui
2.3		Résultats des évaluations PBT et vPvB: Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.	oui
2.3		Propriétés perturbant le système endocrinien: Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$ .	oui
11.1		Toxicité aiguë: changement dans la liste (tableau)	oui
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU: non pertinent	Désignation officielle de transport de l'ONU: pas attribué	oui
14.3	Classe(s) de danger pour le transport: non pertinent	Classe(s) de danger pour le transport: aucune	oui
14.3	Classe: -		oui
14.4	Groupe d'emballage: non pertinent	Groupe d'emballage: pas attribué	oui
14.5	Dangers pour l'environnement: aucune (pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des mar- chandises dangereuses)	Dangers pour l'environnement: pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses	oui
15.1	• Régelement 649/2012/UE concernant les ex- portations et importations de produits chi- miques dangereux (PIC): Pas énuméré.		oui
15.1	• Régelement 1005/2009/CE relatif à des sub- stances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS): Pas énuméré.		oui
15.1	• Régelement 850/2004/CE concernant les pol- luants organiques persistants (POP): Pas énuméré.		oui
15.1		2012/18/UE (Seveso III): changement dans la liste (tableau)	oui

**Information en matière de sécurité donnée  
volontairement au sens du formulaire FDS conformément  
au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)**



**Huile de colza extra pur, raffinée**

numéro d'article: **0754**

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
15.1	Teneur en COV: 100 %		oui
15.1		Teneur en COV: 100 %	oui
15.1		Teneur en COV: 920 g/l	oui
15.1	Teneur en COV: 100 %		oui
15.1		Teneur en COV: 100 %	oui
15.1		Teneur en COV: 920 g/l	oui
15.1	Réglementations nationales(Suisse)		oui
15.1	Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (VOCV): Le produit est exonéré de la taxe. Produit dont la teneur en COV ne dépasse pas 3 % (% masse).		oui
15.1	Inventaires nationaux: La substance est répertoriée dans les inventaires nationaux suivants:		oui
15.1		Inventaires nationaux: changement dans la liste (tableau)	oui
15.1		Règlement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs: pas énuméré	oui
15.1		Règlement relatif aux précurseurs de drogues: pas énuméré	oui
15.1		Règlement relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS): pas énuméré	oui
15.1		Règlement concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC): pas énuméré	oui
15.1		Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP): pas énuméré	oui
15.1		Réglementations nationales (Allemagne)	oui
15.1		Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (Ordinance on facilities for handling substances hazardous to water)(AwSV)	oui
15.1		Wassergefährdungsklasse, WGK (classe de danger lié à l'eau): awg (généralement dangereux pour l'eau)	oui
15.1		Numéro index: 9442	oui

**Information en matière de sécurité donnée  
volontairement au sens du formulaire FDS conformément  
au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)**



**Huile de colza extra pur, raffinée**

numéro d'article: **0754**

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
15.1		Instructions techniques sur la qualité de l'air (Allemagne)	oui
15.1		Instructions techniques sur la qualité de l'air (Allemagne): changement dans la liste (tableau)	oui
15.1		Stockage de substances dangereuses dans des conteneurs non stationnaires (TRGS 510) (Allemagne)	oui
15.1		Classe de stockage (LGK): 10 (liquides combustibles)	oui
15.1		Réglementations nationales(Suisse)	oui
15.1		Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (VOCV): Le produit est exonéré de la taxe. Produit dont la teneur en COV ne dépasse pas 3 % (% masse).	oui
15.1		Autres informations: Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.	oui
15.1		Inventaires nationaux	oui
15.1		Inventaires nationaux: changement dans la liste (tableau)	oui

**Abréviations et acronymes**

Abr.	Description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
COV	Composés Organiques Volatils
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
ED	Perturbateur endocrinien
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)

**Information en matière de sécurité donnée  
volontairement au sens du formulaire FDS conformément  
au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)**



**Huile de colza extra pur, raffinée**

numéro d'article: **0754**

<b>Abr.</b>	<b>Description des abréviations utilisées</b>
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
LGK	Lagerklasse (classe de stockage selon la TRGS 510, Allemagne)
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe (règles techniques concernant les substances dangereuses, Allemagne)
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

**Principales références bibliographiques et sources de données**

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

**Clause de non-responsabilité**

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.